



# Le Togo opte pour une réouverture partielle des lieux de culte

Fermés depuis un temps pour cause de crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus, les lieux de culte pourront très prochainement commencer par rouvrir leurs portes.

Mardi, une réunion a été tenue dans ce sens à Lomé, entre le Ministre Payadowa BoukpeSSI en charge de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, et les responsables religieux du pays.

Les deux parties ont convenu d'une « *ouverture progressive, partielle et d'expérimentation du respect des gestes barrières* ». Le processus pourra éventuellement déboucher sur une réouverture générale des lieux de culte (église et mosquée).

Dans la pratique, tous les lieux de cultes ne seront pas rouverts au même moment. L'Eglise catholique, le Conseil chrétien et l'Union musulmane du Togo du Togo sont autorisés à ouvrir cinq églises et mosquées dans chaque région administrative, et trois par préfecture.

Pour sa part, la Fédération des associations et organisations chrétiennes (FAOC) est autorisée à rouvrir 39 églises sur le territoire, à raison de une par préfecture.

Les noms des églises, mosquées et autres lieux de cultes retenus par les responsables devront être en train d'être transmis à l'autorité publique.

**La Rédaction**